

Une direction loin d'être performante !

Réunion du 21 juin 2016

TDPIS :

rétroactivité prévue par le code du travail 3ans.

Pour la DRH « le directeur a dit 1an ».

Parcours d'intégration :

L'automatisme prévu devient du « *cas par cas* » dicit la DRH.

N'hésitez surtout pas à contacter un élu DP.

Pour information, le code du travail et l'accord d'entreprise sont toujours applicables à ce jour.

Sapeur pompier volontaire :

« *Pas de convention entre le SDIS 50 et la DCNS.* »

Repos compensateur pour les PMAD mais pas pour les CC.

La fatigue et le risque d'accident ne sont ils pas les mêmes que l'on soit CC ou PMAD ?

Point sur les réfectoires :

La CGT demande la mise en conformité des réfectoires en fonction de la fréquentation.

Réponse de la direction : « Il y a de la place à la cantine ! »

La sécurité est elle toujours leur priorité ?

Idée gagnante 2016

Compteur CEX :

Un formulaire de demande de récupération des heures du compteur CEX existe depuis 2015. La DRH va faire une note.

Pour la CGT, c'est un zéro pointé.

